**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**
**MRC DE LA MATANIE**

**Procès-verbal** de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal, tenue le mardi, 29 septembre 2022 à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule, QC G0J 3C0.

**Sont présents les membres du Conseil :**

La mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, siège (#2)
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

**Sont vacants les sièges suivants :**

Maire
Conseiller au siège # 1

**Constatation du quorum**

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin.

**Secrétaire d'assemblée**

Madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

**Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du Conseil municipal ont indiqué au début de la séance à la secrétaire d'assemblée qu'ils renonçaient aux procédures de convocation de cette séance extraordinaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse suppléante, Mylaine Bégin constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 34.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-10-185**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Engagement de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton ou une personne surnuméraire
4. Modification du contrat d'embauche de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe
5. Actions à effectuer pour engager un nouveau directeur général et greffier-trésorier en remplacement de madame Ginette Rhéaume
6. Possibilité d'entente intermunicipale avec d'autres municipalités environnantes
7. Nomination de deux administrateurs pour la corporation de développement de Sainte-Paule
8. Élections municipales partielles à Sainte-Paule
9. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022, comme préparé et lu.

ADOPTÉ

**3- ENGAGEMENT DE LA FIRME RAYMOND, CHABOT, GRAND, THORNTON OU UNE PERSONNE SURNUMÉRAIRE**

**2022-10-186**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Paule a un rattrapage à effectuer avec sa comptabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Paule a aussi un rattrapage administratif à effectuer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin de fournir à madame Rhéaume toute l'aide possible afin de permettre la Municipalité de vaquer à ses obligations comptables, administratives, etc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la d'année arrive à grand pas et que le budget pour l'année 2023 devra être fait ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'accepter que madame Ginette Rhéaume puisse faire les démarches et demander à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton de venir pour effectuer une mise à jour de la comptabilité de la Municipalité de Sainte-Paule. Par la suite la Firme devra venir faire rapport au Conseil municipal. Le paiement sera fait selon leur rétribution habituelle pour un travail de ce type, car actuellement la rétribution n'est pas connue.

**D**'accepter que madame Ginette Rhéaume puisse aussi faire les démarches pour se faire aider. Une demande a été faite à Madame Yvette Boulay et elle a offert ses services pour venir aider la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer son travail et à la former dans certaines tâches. Madame Boulay a demandé un montant de 50 $ l'heure et dès que la neige viendra, elle cessera de venir à la Municipalité. Ce montant est accordé à madame Yvette Boulay et il inclut tous les frais et les dépenses de la personne engagée.

ADOPTÉ

**LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MYLAINE BÉGIN, SORT DE LA SALLE À 19 H 40 POUR ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊT EN LIEN AVEC L'ENGAGEMENT DE MADAME GINETTE RHÉAUME QUI EST SA MÈRE**

**4- MODIFICATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**2022-10-187**

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 septembre 2022, madame Mélissa Levasseur a donné sa démission à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, n'occupe plus son emploi en attendant le retour de Madame Levasseur ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Rhéaume demande à être nommée directrice générale et greffière-trésorière, vu les responsabilités qu'elle a ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'accepter que madame Ginette Rhéaume soit nommé directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule. Son salaire est modifié en fonction de sa demande. Son contrat sera fait dès que cela sera possible.

ADOPTÉ

**LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MYLAINE BÉGIN, REPREND SON SIÈGE À19 H 57 POUR LA CONTINUITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**5- ACTIONS À EFFECTUER POUR ENGAGER UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER EN REMPLACEMENT DE MADAME GINETTE RHÉAUME**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de trouver un nouveau directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité de Sainte-Paule ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut former un comité de sélection pour procéder à l'embauche du futur directeur général en remplacement de madame Ginette Rhéaume, car cette dernière réside à Lévis et elle était-là seulement pour aider la Municipalité en attendant le retour de Madame Levasseur à son poste ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs actions à poser par madame Ginette Rhéaume telles que : écrire un appel de candidatures avec une date de fin du 2022-10-31, le diffuser, recevoir les curriculum vitae, prendre les rendez-vous, rencontrer les candidats en lice, etc.

Le Conseil municipal s'est concerté et mesdames Marie-Claude Bergeron et Mylaine Bégin feront partie du Comité de sélection avec la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Rhéaume pour procéder à l'étude des candidatures et ainsi proposer un candidat au Conseil municipal.

**6- POSSIBILITÉ D'ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Marcil de Saint-Léandre a fait une demande à la directrice générale et greffière-trésorière de Sainte-Paule d'intervenir auprès du Conseil municipal de Sainte-Paule ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les petites municipalités, cela peut-être problématique lorsque le seul et unique employé qui effectue tout le travail financier et administratif d'une municipalité ne peut plus faire son travail pour quelque cause que ce soit une maladie, un décès, une démission, etc.

**CONSIDÉRANT QUE** pour les petites municipalités, c'est très problématique d'avoir un vide de gestion ;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites municipalités doivent avoir une continuité dans leur activités de gestion ;

**CONSIDÉRANT** le manque flagrant et généralisé de ressources humaines.

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil municipal demande à la directrice générale et greffière-trésorière de demander à monsieur André Marcel, directeur général de Saint-Léandre qu'il nous fasse sa demande par écrit en expliquant tous les tenants et aboutissants qu'il voit pour cette problématique de plus en plus présente pour les petites municipalités.

**7- NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS (RENOUVELLEMENT) POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE**

**2022-10-188**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été faite par madame Jacynthe Murray à la Municipalité de Sainte-Paule ;

**CONSIDÉRANT QUE** que deux administrateurs terminent leur mandat pour la Corporation de développement de Sainte-Paule ;

**CONSIDÉRANT QUE** que messieurs Denis Desjardins et Alain Lechasseur sont prêts à renouveler leur mandat à la Corporation de développement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'accepter la nomination de messieurs Denis Desjardins et Alain Lechasseur qu'ils soient nommés sur le Conseil d'administration de la Corporation de développement de Sainte-Paule.

ADOPTÉ

**8- ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES À SAINTE-PAULE**

**2022-10-189**

**CONSIDÉRANT QU'**il manque un maire et un conseiller municipaux au Conseil municipal depuis la fin d'août 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'avoir des élections partielles pour combler les deux postes vacants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la population de Sainte-Paule veut combler le plus rapidement possible le poste de maire et de conseiller numéro 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal attend une réponse de la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, car la directrice générale a écrit une lettre à cette dernière pour reporter les élections et que si nous n'avons pas reçu une réponse d'ici le 10 octobre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** prévoir les dates d'élections partielles par anticipation le 27 novembre et le 4 décembre 2022 pour la journée des élections partielles.

ADOPTÉ

**10- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-10-190**

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit close à 20 h 16.

ADOPTÉE

2022-11-29
Date

Mylaine Bégin, mairesse suppléante
(#2)

Je, Mylaine Bégin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Ginette Rhéaume
Directrice générale et
greffière-trésorière

Mylaine Bégin, mairesse suppléante
(#2)

2022-11-29
Date

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.